

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 mai 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-18/A-00130
Propriétaire(s) : Alison McLaughlin et Danielle Lefebvre
Emplacement : 3, rue Queen Mary
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : lot 68 et partie du lot 69, plan enregistré 318
Zonage : R3M
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire un rajout arrière de deux étages (4,8 m sur 7,2 m), conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 4,9 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 7,5 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.